



**Conseil économique et social  
Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
18 novembre 2008  
Français  
Original : anglais

---

**Conseil économique et social**

**Session de fond de 2009**

Genève, 9-31 juillet 2009

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire\*

**Activités opérationnelles du système des Nations Unies  
au service de la coopération internationale  
pour le développement : rapports des Conseils  
d'administration du Programme des Nations Unies  
pour le développement/Fonds des Nations Unies  
pour la population, du Fonds des Nations Unies  
pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial**

**Conseil d'administration  
du PNUD/FNUAP**

**Première session ordinaire de 2009**

19-22 janvier 2009, New York

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**Rapport au Conseil économique et social**

**Rapport au Conseil économique et social**

**Rapport de l'Administrateur du Programme  
des Nations Unies et de la Directrice exécutive  
du Fonds des Nations Unies pour la population**

*Résumé*

Le rapport qui suit est présenté en application des résolutions 56/201, 59/250 et 62/208 de l'Assemblée générale relatives à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

*Éléments de décision*

Le Conseil d'administration voudra peut-être prendre note du présent rapport et décider de le transmettre au Conseil économique et social assorti des observations et des instructions que les délégations auront formulées à la session en cours.

---

\* E/2009/100 (à paraître).

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. PNUD/FNUAP .....	1–54	3
A. Mise en œuvre des réformes proposées par le Secrétaire général et des dispositions relatives à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement .....	1–48	3
B. Suivi des conférences internationales et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement .....	49–54	15
II. PNUD .....	55–67	17
A. Mise en œuvre des réformes proposées par le Secrétaire général et des dispositions relatives à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement .....	55–64	17
B. Partenariats stratégiques et coopération avec la Banque mondiale .....	65–67	20
III. FNUAP .....	68–75	21
A. Mise en œuvre des réformes proposées par le Secrétaire général et des dispositions relatives à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement .....	68–71	21
B. Partenariats stratégiques et coopération avec la Banque mondiale .....	72–75	23

## **I. PNUD/FNUAP**

### **A. Mise en œuvre des réformes proposées par le Secrétaire général et des dispositions relatives à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement**

#### **Renforcement des capacités**

1. Suite à la déclaration du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) sur l'accroissement de la contribution de l'Organisation des Nations Unies au renforcement des capacités nationales, il a été procédé à un essai sur le terrain et une formation a été dispensée au personnel pour tirer pleinement parti de la méthode d'évaluation des capacités du GNUD. Cette méthode définit un cadre commun pour promouvoir le renforcement des capacités au niveau des pays, donnant ainsi directement suite à l'examen triennal complet des activités opérationnelles (A/RES/62/208), qui prévoit une intensification de l'appui aux pays en développement et un renforcement de la cohérence et de la coordination à l'échelle du système.

2. Le renforcement des capacités est un service de base du PNUD dans les programmes de pays, comme le montre clairement le plan stratégique du Programme pour 2008-2011. Les stratégies de programme du PNUD visent en priorité à créer des possibilités pour mettre en place des capacités durables, notamment en réformant les institutions, en encourageant les initiatives et en promouvant l'éducation, l'apprentissage et la responsabilisation. L'ensemble des activités du PNUD concourt au renforcement des capacités, qui détermine comment l'organisation contribue dans ces quatre domaines aux résultats en matière de développement. Dans le cadre du plan stratégique du FNUAP et conformément à l'examen triennal complet, le FNUAP met actuellement au point une note d'orientation sur le renforcement des capacités. Fondée sur le cadre d'orientation du GNUD, cette note porte sur une méthode permettant d'évaluer les capacités dans trois domaines d'activité propres au mandat du Fonds, à savoir : la population et le développement, la santé en matière de procréation et l'égalité des sexes. Le FNUAP espère que cette note d'orientation sera validée et mise en œuvre pendant la période couverte par le plan stratégique en cours (2008-2011).

3. Le réseau de renforcement des capacités du PNUD, qui est en plein essor, regroupe plus d'un millier de participants venant d'organismes des Nations Unies, d'administrations publiques et d'autres organisations partenaires de développement. Ce réseau facilite les échanges d'idées, l'apprentissage croisé à partir des données d'expérience et des problèmes rencontrés et la promotion des pratiques optimales. En 2008, le PNUD a prêté appui à des pays de programme dans toutes les régions en procédant à des évaluations des capacités et en intervenant dans des domaines tels que l'exécution des programmes, la gestion des risques de catastrophe et la mise en œuvre des stratégies et plans nationaux en faveur de la croissance et du développement. Les partenariats entre secteurs public et privé ont permis de développer les services de base fournis, conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le PNUD met actuellement en place un programme d'appui pour améliorer la gestion des projets des régions et des bureaux de pays, le déploiement des ressources humaines et les achats dans le cadre de stratégies de développement axées sur la réalisation des OMD. Depuis 2005, plus de 90 pays ont

reçu un appui du PNUD pour renforcer leurs capacités nationales en matière de coordination et de gestion de l'aide.

4. En créant des bureaux régionaux en 2008, le FNUAP a renforcé ses capacités d'exécution synergiques en matière d'assistance technique et d'aide aux programmes, afin de renforcer les capacités au niveau national en s'appuyant sur les réseaux régionaux et nationaux en place. Le PNUD a déployé des directeurs régionaux adjoints qui collaboreront avec le FNUAP, l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires régionaux afin d'atteindre les objectifs fixés en matière de renforcement des capacités dans le cadre des équipes de directeurs régionaux et d'autres mécanismes régionaux. L'une des principales tâches à accomplir pour aller de l'avant consistera à mettre au point des indicateurs qui permettent de mesurer les contributions des diverses organisations au renforcement des capacités nationales.

### **Technologies de l'information et mise en commun des connaissances**

5. L'émergence de la technique du Web 2.0, avec ses Wikis, ses blogs et ses forums d'information, pourrait permettre un meilleur partage des connaissances. Le PNUD et le FNUAP exploitent ces techniques pour renforcer la mise en commun des connaissances dans l'ensemble du système des Nations Unies. Au troisième trimestre 2008, le PNUD et le FNUAP ont participé à un forum que le Secrétariat de l'ONU a organisé sur la mise en commun des connaissances afin de dresser le bilan des opérations dans ce domaine et de faciliter le partage des données d'expérience.

6. Le PNUD, le FNUAP, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'autres organisations ont participé au lancement expérimental d'un système d'annuaire commun; cet essai ayant été couronné de succès, le système a été soumis pour examen au Réseau technologies de l'information et des communications du Conseil des chefs de secrétariat (CCS) avant d'être mis en place. Le PNUD et le FNUAP ont effectué les modifications techniques nécessaires pour participer au projet de mise en commun des connaissances du système des Nations Unies, qui permet d'accéder librement aux sources de savoir et aux ressources informatiques de l'intranet des organismes représentés. Le PNUD et le FNUAP ont par ailleurs achevé la mise à niveau de leurs systèmes d'archivage. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et l'Organisation internationale du Travail devraient unifier leurs réseaux d'ici à 2009 et 10 autres organismes des Nations Unies devraient faire de même d'ici à 2010.

7. Les organismes des Nations Unies ont plus que jamais collaboré aux niveaux national et régional pour donner corps aux initiatives envisagées lors de l'examen triennal complet de 2007 en matière de mise en commun et de gestion des connaissances. En particulier, le PNUD et le FNUAP ont fourni un appui à la mise en place réussie au Mozambique d'un réseau local et d'un réseau étendu pour l'initiative « Unis dans l'action », qu'il est aussi envisagé d'installer en Tanzanie. L'équipe spéciale sur les technologies de l'information et des communications a formulé des propositions concernant le nom de domaine commun utilisé par les bureaux des coordonnateurs résidents des pays qui participent au projet « Unis dans l'action ».

### **Simplification et harmonisation des règles et procédures, coûts de transaction et efficacité**

8. En participant activement aux travaux du Comité de haut niveau sur la gestion et du GNUD, le PNUD et le FNUAP ont collaboré avec les équipes de pays des Nations Unies dans les pays participant au projet « Unis dans l'action » pour simplifier et harmoniser les processus et procédures et réduire les coûts de transaction<sup>1</sup>. L'harmonisation des opérations entre les organisations a été encadrée par les groupes de travail permanents du GNUD sur les opérations et le financement conjoint des bureaux de pays, les questions financières et les questions d'audit. Les priorités de ces groupes de travail se fondent exclusivement sur les questions soulevées au niveau des pays, qui sont pour la plupart recensées par les pays pilotes.

9. L'une des principales initiatives de 2008 en matière d'harmonisation a porté sur le **Règlement financier et les règles de gestion financière du PNUD, de l'UNICEF, du FNUAP, du Programme alimentaire mondial (PAM) et de l'ONU**. Une version préliminaire du règlement financier harmonisé, établi et examiné par les contrôleurs des différentes organisations, devra être revue début 2009. L'un des objectifs de cette harmonisation est de formuler un règlement et des règles conformes aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). L'adoption à terme de ces normes par tous les organismes des Nations Unies renforcerait considérablement la cohésion du système en matière de gestion financière, en particulier en ce qui concerne la communication de l'information financière. La version définitive du règlement financier et des règles de gestion financière harmonisés devrait pouvoir être soumise pour examen aux organes directeurs courant 2009.

10. L'amélioration de la **gestion et du contrôle des fonds d'affectation spéciale multidonateurs ainsi que les fonds « uniques »** mis en place dans les pays pilotes ont facilité la mobilisation conjointe des ressources par les équipes de pays. Des versions révisées des accords juridiques types (mémoire d'accord et accord en forme simplifiée) ont été établies pour permettre la constitution de fonds d'affectation spéciale multidonateurs et le lancement de programmes conjoints en utilisant une option de gestion canalisée des fonds. Des dispositions complémentaires concernant le rôle et les responsabilités de l'agent d'administration vont être mises au point. Plus de 130 programmes conjoints ont été lancés par des équipes de pays. L'équipe spéciale du GNUD sur le financement conjoint a été chargée d'établir une note d'orientation complète sur la création de fonds d'affectation spéciale multidonateurs ainsi qu'un mécanisme de contrôle institutionnel (lié au cadre de contrôle de la gestion fiduciaire) pour que des procédures normalisées soient agréées aux fins de la constitution, de la gouvernance et de la justification de l'emploi des ressources des fonds d'affectation spéciale multidonateurs.

---

<sup>1</sup> Au paragraphe 113 de sa résolution 62/208 sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, l'Assemblée générale demande aux fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies de continuer à harmoniser et à simplifier leurs règles et procédures dans la mesure où cela peut se traduire, pour eux comme pour leurs partenaires nationaux, par une réduction sensible des tâches administratives et des procédures, en gardant présentes à l'esprit les circonstances propres à chaque pays de programme, et de renforcer l'efficacité du système des Nations Unies pour le développement, d'en accroître la transparence et de le rendre plus responsable.

11. Le sous-groupe opérationnel des représentants des services d'audit interne du système des Nations Unies a supervisé la mise au point du **cadre de vérification des comptes des programmes coordonnés du système des Nations Unies financés par plusieurs institutions**, que le GNUD a approuvé à la fin du mois de septembre 2008. Ce cadre s'applique aux programmes qui sont exécutés par plusieurs institutions poursuivant des objectifs communs et dont un organisme des Nations Unies ou le Secrétaire général a la responsabilité générale. Il est destiné à faciliter la coordination des audits de programmes qui sont appuyés par plusieurs organismes et financés par divers fonds (en dehors des fonds d'affectation spéciale multidonateurs). Il permet de présenter de façon équitable l'ensemble des résultats d'audit des organismes des Nations Unies qui participent à un programme pluri-organisations.

12. Le GNUD a lancé un projet d'harmonisation des **ressources humaines** en 2008. Le PNUD et le FNUAP se sont activement employés à chercher des solutions aux problèmes de ressources humaines que pose la mise en œuvre de l'initiative « Unis dans l'action », notamment en ce qui concerne les contrats du personnel, les droits à prestation, les classements aux fins de l'indemnité de poste, l'établissement d'un plan de travail et les évaluations des résultats. Cette harmonisation devrait se poursuivre pour permettre un regroupement du personnel technique des différents organismes. Par ailleurs, comme le PNUD, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) utilisent tous le même progiciel de gestion intégré, la gestion intégrée des vacances de postes communes au moyen du même cadre d'évaluation des compétences et aptitudes est devenue une réalité.

13. L'équipe spéciale du GNUD sur les locaux communs, à laquelle le PNUD et le FNUAP participent activement, a continué d'orienter et d'aider les équipes de pays à mettre en place **des maisons et des locaux communs des Nations Unies**. Compte tenu de l'importante augmentation des menaces contre la sécurité des bureaux des Nations Unies dans le monde et des multiples changements de locaux que le PNUD a dû effectuer en 2008 pour des raisons de sécurité, un accord conclu à l'échelle du système a été reconfirmé à la seizième session ordinaire du Comité de haut niveau sur la gestion en septembre 2008, en vertu duquel la mise en place de locaux communs doit être envisagée au cas par cas après un examen approfondi de ses incidences sur le plan de la sécurité. La mise en place de locaux communs se heurte de plus en plus au problème de l'absence d'apport en capitaux.

14. Au paragraphe 117 de la résolution relative à l'examen triennal complet qu'elle a adoptée en 2007, l'Assemblée a prié le système des Nations Unies pour le développement de *poursuivre la normalisation et l'harmonisation des concepts, pratiques et classifications des coûts utilisés concernant les coûts de transaction et le recouvrement des coûts, tout en conservant le principe du recouvrement intégral dans le cas de l'administration des contributions autres que les contributions au titre des ressources de base, des ressources supplémentaires ou des ressources extrabudgétaires, y compris dans les programmes communs*. Des débats sont en cours au sein du Réseau finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion afin d'adopter un taux de recouvrement harmonisé pour tous les organismes des Nations Unies. S'appuyant sur les travaux déjà réalisés pour parvenir à un taux de recouvrement harmonisé à 7 %, le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF ont collaboré pour mieux harmoniser les domaines **de la classification des coûts et de la**

**budgetisation axée sur les résultats.** Ils sont convenus qu'il devrait être possible de renforcer l'harmonisation en classifiant les coûts comme dépenses de programme (au titre du développement) ou d'appui (au titre de la gestion). Le PNUD passe actuellement en revue les dépenses financées par des mécanismes de programmation (efficacité des activités de développement) et par le budget d'appui biennal (coûts de gestion).

15. Malgré les nombreuses avancées et les actions concrètes que le PNUD, le FNUAP et d'autres organismes ont engagées pour appuyer les équipes de pays participant à l'initiative « Unis dans l'action » à trouver de nouvelles façons de renforcer la cohésion du système des Nations Unies, des difficultés doivent encore être résolues dans le domaine de l'harmonisation globale à l'échelle du système des politiques générales, des procédures et des pratiques. Les participants aux projets pilotes s'emploient toutefois à simplifier et harmoniser diverses pratiques de fonctionnement qui devraient ensuite être adoptées par l'ensemble du système si elles donnent satisfaction. La réforme de la structure de coordination des Nations Unies elle-même, qui a fait du GNUD la troisième composante du Conseil des chefs de secrétariat, a nécessité un réaménagement des structures du GNUD et la conciliation des stratégies institutionnelles.

16. Pour accélérer les travaux sur les règles de fonctionnement, les règlements, politiques et procédures, le Comité de haut niveau sur la gestion a élaboré et présenté à une réunion officieuse de l'Assemblée générale un **plan d'action sur l'harmonisation et la réforme des pratiques de fonctionnement** comportant 19 projets de simplification et d'harmonisation concernant les achats, les ressources humaines et l'informatique, ainsi que les finances et le budget. Ces projets visent à promouvoir la cohérence et la coopération interinstitutions, à améliorer l'efficacité des opérations des Nations Unies et à encourager les gains de productivité en harmonisant les normes, règles, règlements et politiques et en lançant des initiatives de gestion conjointe. Des ressources sont actuellement mobilisées pour mettre en œuvre ce plan d'action.

17. Pour renforcer les capacités nationales en matière de gestion des finances publiques, le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et le PAM ont continué de mettre en œuvre une méthode harmonisée de transfert de fonds dans tous les bureaux de pays en 2008. Les procédures employées sont entièrement conformes à cette méthode dans 13 pays et y sont partiellement conformes dans nombre d'autres. Le PNUD et le FNUAP ont encouragé les institutions spécialisées, fonds et programmes à adopter cette méthode et les y ont aidés. Certains sont déjà convenus de l'appliquer dans les pays participant au projet pilote « Unis dans l'action ».

18. Le PNUD et le FNUAP ont entamé la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière afin de faciliter la participation à un appui budgétaire direct et à d'autres mécanismes de financement communs au niveau des pays. Les modifications que le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a approuvées à sa session de septembre 2008 permettront aux deux organismes d'utiliser un appui budgétaire direct de façon à répondre aux demandes de renforcement des capacités nationales selon diverses modalités de financement du développement. Dans les limites définies et conformément aux accords conclus avec leurs partenaires, le PNUD et le FNUAP sont désormais en mesure de mettre des fonds en commun dans leurs principaux domaines d'intervention lorsque cette modalité est retenue.

## **Cohérence, efficacité et pertinence des activités opérationnelles de développement**

### *Bilan commun de pays (BCP) et Plan-cadre des Nations Unies pour le développement (PNUAD)*

19. Pour recenser les améliorations qui pourraient encore être apportées aux directives relatives au BCP/PNUAD, les deux organisations ont activement participé au groupe de travail du GNUM sur les politiques de programmation, auquel les équipes de pays ont transmis leurs observations et qui a fait appel aux suggestions pour modifier les directives de 2007. Dans le cadre de ce même groupe de travail, une étude des pratiques de gestion axée sur les résultats dans les organismes des Nations Unies a mis en évidence un certain nombre de difficultés et de possibilités et des modifications ont été apportées à la section des directives de 2007 relative au suivi et à l'évaluation. Le Guide de référence sur la programmation que le GNUM a publié sur son site en anglais (<http://www.undg.org/index.cfm?P=4>) présente des informations complètes et actualisées sur les politiques de programmation, les outils et les modules de formation du GNUM. Le didacticiel disponible en ligne sur la programmation commune au niveau des pays, qui comporte sept nouveaux modules, a été testé, actualisé et étoffé.

20. Le document unique signé à propos des programmes communs entre les pouvoirs publics et les organismes des Nations Unies concernés a été révisé au cours de l'année pour tenir compte de l'expérience des utilisateurs et des enseignements tirés jusqu'à présent. Cette nouvelle version définit des liens hiérarchiques clairs et énonce les besoins des organismes partenaires du GNUM sur les plans juridique et financier et en ce qui concerne la programmation. Elle insiste sur la gestion axée sur les résultats, l'égalité entre les sexes, le respect de l'environnement et le renforcement des capacités et a été mise à l'essai par le Fonds de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, qui est financé par le Gouvernement espagnol.

### *Le réseau des coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies*

21. Le document relatif à l'examen triennal complet de 2007 comporte des directives sur la façon dont les organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement pourraient mieux tenir compte des priorités nationales. Dans les pays pilotes participant à l'initiative « Unis dans l'action », le PNUD et le FNUAP ont donné une nouvelle vigueur et un nouvel élan à leur collaboration avec l'ONU et les partenaires gouvernementaux qui ont davantage eu le sentiment de concourir à la réalisation d'un objectif commun. Les équipes des huit pays pilotes ayant été encouragées à mettre en œuvre les réformes convenues et ayant disposé d'une grande latitude pour innover en agissant comme une seule et même équipe des Nations Unies, le rythme des changements s'est considérablement accéléré et il est devenu manifeste que la cohésion du système des Nations Unies pouvait être renforcée. Les données d'expérience ont mis en évidence une diminution de la fragmentation, des chevauchements et de la concurrence interne pour obtenir des ressources, ce qui a diminué d'autant la charge des pouvoirs publics. Ces résultats tiennent largement aux importants investissements qu'ont réalisés les organismes des Nations Unies et leurs partenaires gouvernementaux, sans lesquels il aurait été difficile de réaliser des progrès.



22. Les programmes de pays de l'initiative « Unis dans l'action » ont renforcé le contrôle et la prise en main par les autorités nationales et tiennent mieux compte des priorités nationales tout en veillant à ce que les pouvoirs publics aient pleinement accès à l'expérience et aux compétences spécialisées de l'ensemble du système des Nations Unies. La réforme du système des Nations Unies au niveau des pays renforce actuellement la participation des organismes des Nations Unies, notamment des institutions spécialisées et des organismes non résidents, ainsi que la programmation conjointe. Le PNUD et le FNUAP ont collaboré avec les partenaires du GNUM pour fournir un appui accru aux pays pilotes dans le cadre de missions conjointes pour le « Fonds unique », en termes de gestion du changement, de responsabilisation et d'audit, ainsi que d'évaluations des capacités et compétences.

23. Il convient de noter que les principales entités membres du GNUM ont récemment conclu un accord qui décrit le cadre de gestion et de responsabilisation du réseau des coordonnateurs résidents et couvre des aspects tels que la définition d'emploi des coordonnateurs résidents, les méthodes de travail des équipes de pays et le règlement des conflits. Un grand pas vient ainsi d'être franchi pour l'ensemble du système des Nations Unies. Cet accord, qui couvre une période de 18 mois, prévoit un bilan et une évaluation fin 2010. Le GNUM a également mis au point un guide de référence intégré à l'intention des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs des opérations humanitaires et lancé des initiatives en matière de sélection, d'évaluation et de formation. Les postes de coordonnateur résident sont de plus en plus souvent occupés par des représentants d'organismes des Nations Unies : 35 % proviennent d'institutions autres que le PNUD; 33 % sont des femmes et près de 50 % (ce qui représente une augmentation de 12 % de 2005 à 2008) viennent du Sud. Les coordonnateurs résidents ont davantage de possibilités de formation et d'apprentissage et un programme de formation de dirigeantes a été lancé en 2008 à l'intention des coordonnatrices résidentes.

### **Égalité des sexes**

24. Le PNUD et le FNUAP jouent un rôle essentiel dans le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes. Ce réseau a constitué plusieurs groupes de travail, notamment : a) le Groupe de travail chargé de l'égalité des sexes et des objectifs du Millénaire pour le développement (présidé par le PNUD et la Banque mondiale); b) le Groupe de travail sur la violence à l'égard des femmes (coprésidé par la Division pour la promotion de la femme et le FNUAP); c) le Groupe de travail sur l'égalité des sexes et les changements climatiques [coprésidé par le PNUD et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)]; et d) l'Équipe spéciale interorganisations sur les femmes, la paix et la sécurité (présidé par le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes). En tant que coprésidents du Groupe de travail sur la violence à l'égard des femmes, le FNUAP et la Division de la promotion de la femme aident actuellement 10 équipes de pays à promouvoir la prévention de la violence à l'égard des femmes et à y faire face dans le cadre de la programmation au niveau des pays au Burkina Faso, au Chili, à Fidji, en Jamaïque, en Jordanie, au Kirghizistan, au Paraguay, aux Philippines, au Rwanda et au Yémen.

25. En 2008, le PNUD a approuvé la stratégie pour l'égalité des sexes pour 2008-2011, qui accompagne son plan stratégique pour la même période. Le FNUAP a mis au point son cadre stratégique pour donner des moyens d'action aux femmes et les intégrer à la vie publique. La stratégie du PNUD met en place des mécanismes de

développement et des mécanismes institutionnels concrets pour renforcer les moyens d'action des femmes et l'égalité des sexes dans chacun des domaines d'activité du Programme. Comme on peut le voir d'après le plan stratégique du FNUAP pour 2008-2011, le cadre du Fonds fait de la promotion de l'égalité des sexes l'un de ses trois principaux domaines d'intervention. Le PNUD et le FNUAP ont joué un rôle essentiel dans la Cellule multidisciplinaire sur l'exploitation et les abus sexuels.

26. Le PNUD a lancé avec succès un portail régional de gestion des connaissances sur Internet, « America Latina Genera », à l'intention de l'ensemble des acteurs travaillant pour l'égalité des sexes en Amérique latine et dans les Caraïbes (le site reçoit 450 visites par jour et 8 000 par mois). Il prête appui au Réseau international de connaissances sur les femmes en politique, un portail global international visant à accroître la participation des femmes et leur efficacité dans la vie politique.

27. Le Bureau du PNUD pour la prévention des crises et le relèvement a alloué 15 % de l'ensemble de ses fonds à des projets spécifiques en faveur des femmes. À l'heure actuelle, 19 pays (pour 120 propositions) mettent en œuvre des projets financés par le fonds d'affectation spéciale pour la parité et 16 projets de pays sont financés par le Fonds du Japon pour la femme et le développement. Ces deux fonds ont joué un rôle de catalyseur pour placer les questions d'égalité entre les sexes au centre des activités de recherche et des campagnes en faveur du développement ainsi que des services consultatifs dans ce domaine.

28. Le PNUD préside la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit, cette initiative concertée lancée par 12 organismes des Nations Unies afin d'améliorer la coordination et la responsabilisation, d'amplifier la programmation et les campagnes de sensibilisation et d'appuyer les actions nationales visant à prévenir la violence à l'encontre des femmes et à répondre efficacement aux besoins des rescapées. Dans le cadre de cette campagne, le PNUD et le FNUAP ont fourni une assistance stratégique aux équipes des pays en crise et des pays s'employant à prévenir des crises.

29. Sur 53 propositions reçues par le groupe de travail sur l'égalité des sexes constitué grâce à un financement du Fonds de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, au total, 13 pays ont touché 102 millions de dollars (sur trois ans) pour mettre en œuvre des programmes conjoints. Fin 2007, le FNUAP et l'UNICEF ont lancé un programme conjoint et un fonds d'affectation spéciale afin de réduire de 40 % les mutilations et les ablations génitales féminines dans 17 pays d'ici à 2012. Ce programme conjoint a déjà débuté à Djibouti, en Égypte, en Éthiopie, en Guinée-Bissau, en Guinée, au Kenya, au Sénégal et au Soudan.

30. Dans le secteur de l'environnement et de l'énergie, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et l'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement ont lancé le Global Gender and Climate Alliance (alliance internationale pour les femmes et le climat) à la treizième Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est tenue à Bali en décembre 2007. Le PNUD et le FNUAP ont collaboré avec 25 organismes des Nations Unies et organisations de la société civile dans les domaines suivants : a) politique mondiale relative à l'égalité des sexes et aux changements climatiques et définition des objectifs relatifs à l'égalité des sexes par le secrétariat de la Convention; b) mécanismes de financement des changements

climatiques dont bénéficient les femmes et les hommes de façon équitable; c) capacités des acteurs locaux, nationaux et internationaux en ce qui concerne la place des femmes et la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les plans et processus relatifs aux changements climatiques.

31. Le FNUAP a collaboré avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et des partenaires de la société civile pour mettre au point des outils de renforcement des capacités qui associent les hommes et les garçons aux questions concernant l'hygiène sexuelle et la santé en matière de procréation, la santé maternelle et infantile, la paternité, le VIH et le sida et la prévention de la violence sexiste. La collaboration et les partenariats du FNUAP avec les structures et institutions locales, notamment les chefs traditionnels et les organisations religieuses, ont contribué à la réalisation des objectifs énoncés dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). Au niveau régional, le FNUAP a aidé des forums d'inspiration religieuse à rassembler des chefs religieux pour renforcer les partenariats afin de constituer des réseaux pour la santé en matière de procréation, notamment dans les domaines de la lutte contre le VIH et de la prévention de la violence sexiste. Au nom du Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA) et avec l'appui d'UNIFEM et du secrétariat d'ONUSIDA, le PNUD a supervisé l'établissement de directives sexospécifiques concernant les activités nationales de lutte contre le sida. Le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et UNIFEM travaillent actuellement à la mise au point d'un cours d'apprentissage en ligne interinstitutions sur la problématique hommes-femmes.

32. La participation active du FNUAP aux manifestations de haut niveau relatives aux OMD en 2008 a contribué à mettre en évidence l'importance cruciale de l'accès à la santé en matière de procréation pour réduire la mortalité maternelle et infantile, réduire le nombre des grossesses précoces et prévenir le VIH/sida. Le FNUAP a fourni un appui technique lors des débats de la cinquante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme sur la suppression des mutilations génitales féminines qui ont débouché sur l'adoption de la résolution 52/2. À la même session, le FNUAP a fourni un appui aux débats qui ont donné lieu aux engagements pris en vue de renforcer les liens entre les politiques et programmes de lutte contre le VIH/sida et ceux pour la santé en matière de procréation dans la résolution 52/4. Ces débats ont également débouché sur l'adoption de plusieurs conclusions concertées sur le financement des activités en faveur de l'égalité des sexes et de l'émancipation des femmes, qui ont été transmises à la soixante-troisième session de l'Assemblée générale en vue de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey.

### **Coopération Sud-Sud<sup>2</sup>**

33. Le troisième cadre de coopération pour la coopération Sud-Sud, qui arrive à terme en décembre 2008, privilégiait l'intégration de la coopération Sud-Sud en tant que moteur d'un développement efficace, la constitution de partenariats entre

<sup>2</sup> On trouvera davantage d'informations sur la coopération Sud-Sud de 2005 à 2007 dans les rapports présentés à la quinzième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud (SSC/15/1 et SSC/15/2), ainsi que dans le rapport du Comité de haut niveau de l'Assemblée générale (A/62/39) et le rapport du Secrétaire général sur l'état de la coopération Sud-Sud (A/62/295).

secteurs public et privé, la gestion et la mise en commun des connaissances et des compétences spécialisées du Sud en matière de développement. Parmi les mécanismes de partenariat qui marchent bien, il convient de citer le système de fichier d'experts du Sud. Ce système, qui a été perfectionné, vise à faire connaître et partager des solutions spécifiques au Sud et à promouvoir : l'échange mondial de biens et de techniques, les réseaux d'apprentissage réciproque, les centres hautement spécialisés dans la gestion du pétrole et du gaz, la gestion des risques de catastrophe, l'économie créative au service du développement, le développement des petites et moyennes entreprises, le lancement du « Nouveau riz pour l'Afrique » et les envois de fonds investis dans le développement. Vingt-cinq réseaux d'acteurs nationaux et 42 fichiers sur les compétences du Sud en matière de développement ont ainsi été constitués.

34. Le FNUAP a renforcé les initiatives de coopération Sud-Sud concernant le recensement et les enquêtes démographiques; la prestation de services de santé en matière de procréation; la mise au point de modules de formation; les travaux de recherche en matière de population et de développement. Des modules de formation et des documents de travail sur la population et le développement, la santé en matière de procréation et la problématique hommes-femmes ont également été élaborés pour répondre aux besoins et combler les lacunes des pays en développement. Par ailleurs, des débats internes se déroulent actuellement en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes sur les stratégies régionales visant à renforcer la coopération Sud-Sud et les accords triangulaires faisant intervenir d'autres partenaires. Partenaires dans le domaine de la population et du développement, une alliance intergouvernementale qui regroupe 21 pays membres, a collaboré avec le FNUAP dans le cadre de ces initiatives.

35. Compte tenu des résultats de ses évaluations de la coopération Sud-Sud, le PNUD met actuellement en œuvre une stratégie interne pour consolider et renforcer l'appui à la coopération Sud-Sud avec de nouvelles initiatives de programmation au niveau des pays en Afrique du Sud, au Timor-Leste et en Zambie. L'Afrique du Sud, l'Inde et le Brésil ont institué un mécanisme pour stimuler les échanges et les investissements tout en fournissant un appui financier important à d'autres pays en développement dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale IBAS. Plus de 5 millions de dollars ont été déboursés au cours de la seule année 2008. Au Brésil, la collaboration entre le Centre international du PNUD pour l'action en faveur des pauvres, le Ministère brésilien du développement social et de la lutte contre la faim et le Département britannique du développement international a donné lieu à un voyage d'étude organisé par le Programme de coopération Afrique-Brésil qui a réuni des représentants de la Banque africaine de développement, du Ghana, du Kenya, du Mozambique, de la Namibie, du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et de l'Union africaine.

36. Le cadre de coopération Sud-Sud pour 2009-2011 (DP/CF/SSC/4/Rev.1), qui définit trois principaux domaines d'activité et comporte des propositions concernant la gestion, la mobilisation des ressources, ainsi que le suivi et l'évaluation, a été présenté au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2008.

### **Passage de la phase des secours aux activités de développement**

37. Le FNUAP et le PNUD participent activement au groupe de travail du Comité exécutif du GNUD pour les affaires humanitaires sur les questions relatives à la transition suivant les crises. Afin de renforcer le passage de la phase des secours aux activités de développement, le PNUD, le Bureau de la coordination des activités de développement, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) et ses partenaires ont réexaminé ensemble les accords de coordination de l'Organisation des Nations Unies couvrant la phase de relèvement suivant les crises et ont arrêté des modalités pour fournir aux équipes de pays et aux partenaires des pays en transition un appui prévisible et durable à la coordination.

38. Le PNUD a collaboré avec le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) de l'ONU pour élaborer des outils aux fins de la planification intégrée des missions et des modalités de programmation conjointe dans les domaines du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, ainsi que de la promotion de l'égalité des sexes et de l'état de droit. Des missions ont été déployées en Afghanistan, au Burundi, en Haïti, au Libéria, en Sierra Leone, en République démocratique du Congo, au Soudan et au Timor-Leste. Le PNUD a aussi collaboré avec le Département des affaires politiques pour mettre au point un outil d'évaluation stratégique intégrée qui a été mis à l'essai en Somalie en janvier 2008.

39. Le PNUD dirige le groupe du relèvement rapide établi au sein du Comité permanent interorganisations pour les affaires humanitaires. Ce groupe contribue au renforcement des capacités qu'ont les coordonnateurs résidents et les coordonnateurs de l'action humanitaire d'entreprendre et de coordonner des activités de relèvement rapide. Le PNUD a constitué une équipe de relèvement rapide au sein du Bureau de la prévention des crises et du relèvement.

40. L'essentiel des travaux que le FNUAP a menés au niveau des pays a porté sur le renforcement des capacités des pouvoirs publics et des organismes des Nations Unies à tenir compte de la problématique hommes-femmes, de la santé en matière de procréation et des questions démographiques lors de la conception et de la mise en œuvre de leurs activités en faveur de la paix et de la sécurité. Le FNUAP a contribué à faire systématiquement prendre en compte la problématique hommes-femmes dans les groupes à vocation humanitaire et, en particulier, à renforcer les considérations à cet égard au sein du Groupe de relèvement rapide.

41. Le FNUAP a aidé les bureaux de pays à élaborer des plans nationaux pour lutter contre la violence sexiste et à en suivre la mise en œuvre. En tant que membre du sous-groupe de travail sur l'égalité des sexes du Comité permanent, et avec l'appui financier de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit dans le cadre de laquelle 12 organismes des Nations Unies ont uni leurs efforts pour prévenir toutes les formes de violence sexiste, notamment la violence sexuelle lors des conflits, le FNUAP a accueilli le deuxième stage international de formation sur la coordination des interventions contre la violence sexiste dans les situations d'urgence.

42. Le FNUAP a continué de participer activement aux travaux des équipes internationales de travail sur les forces armées et le désarmement, la démobilisation et la réintégration et, en collaboration avec ONUSIDA et le DOMP, il a encadré l'élaboration d'un projet de directives sur le VIH/sida, le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Il a par ailleurs supervisé les actions engagées

pour veiller à ce que les questions touchant à la santé en matière de procréation et à la problématique hommes-femmes soient prises en compte dans toutes les directives relatives au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration. En 2008, le FNUAP et le PNUD ont contribué à mettre en œuvre les résolutions 1308 (2000) du Conseil de sécurité relative au maintien de la paix et de la sécurité internationales (concernant le VIH/sida et les opérations internationales de maintien de la paix) et 1325 (2000) sur l'aide aux femmes pendant et après les conflits.

### **Évaluation des activités opérationnelles de développement**

43. Le Directeur du Bureau d'évaluation du PNUD est le premier président élu du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation (GNUE). Conformément aux principes régissant les activités du GNUE, le PNUD est officiellement chargé de remplir les fonctions de coordonnateur exécutif de ce dernier et d'en accueillir le secrétariat. Le code de conduite du GNUE, des directives éthiques, les compétences de base des dirigeants et les définitions d'emploi des évaluateurs ont été adoptés à l'assemblée générale annuelle du Groupe, tenue à Genève du 2 au 4 avril 2008. Compte tenu des priorités en matière d'évaluation arrêtées par l'examen triennal complet, le programme de travail du GNUE met l'accent sur la réforme et l'évaluation des Nations Unies, la fonction d'évaluation et la professionnalisation de l'évaluation. Dans le domaine de la réforme et de l'évaluation de l'ONU, le Conseil des chefs de secrétariat a prié le GNUE d'entamer une première phase d'évaluation des initiatives pilotes « Unis dans l'action ». Les études des données d'expérience des huit pays pilotes et un rapport de synthèse sont disponibles sur le site Web du GNUE.

44. Le FNUAP a effectué deux évaluations indépendantes des contributions des approches sectorielles et des programmes conjoints à l'efficacité de l'aide. Ces évaluations ont conclu que le FNUAP collaborait activement avec les organismes des Nations Unies dans le cadre d'approches sectorielles et ont mis en évidence plusieurs points à améliorer : il faudrait améliorer et mieux adapter l'éventail des compétences du personnel des bureaux de pays du FNUAP; mieux tenir compte des grands débats socioéconomiques nationaux et associer plus largement la société civile aux actions menées. Ces résultats indiquent que l'un des principaux avantages des programmes conjoints est d'accroître la pertinence de l'action des Nations Unies. L'élaboration et la mise en œuvre de programmes conjoints continuent de se heurter à des difficultés de taille sur le plan de l'apprentissage.

45. Les bureaux de pays du FNUAP ont mené 82 évaluations concernant des programmes de pays, des projets et des thèmes particuliers en 2007. Le FNUAP a conduit neuf de ces évaluations en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, des organismes multilatéraux et bilatéraux et des organisations gouvernementales et non gouvernementales. Soixante et onze pour cent de ses bureaux de pays ont indiqué qu'ils fournissaient un appui à des partenaires nationaux en matière d'évaluation et de gestion axée sur les résultats. En ont essentiellement bénéficié des ministères de la santé, des finances et de la planification ainsi que des organisations nationales de lutte contre le sida.

46. Le FNUAP met actuellement au point une stratégie pour recadrer et renforcer l'évaluation dans l'ensemble de l'organisation afin d'améliorer le respect du principe de responsabilité et l'exécution des programmes. Cette stratégie se fonde sur les enseignements tirés de l'expérience et la gestion axée sur les résultats; elle

guidera la conception de la politique d'évaluation du Fonds que le Conseil d'administration examinera en juin 2009.

47. Depuis l'adoption de la politique d'évaluation en 2006, les principes directeurs et les normes applicables en la matière se sont fermement implantés au PNUD. Le Bureau de l'évaluation élabore son programme de travail et conduit et publie ses rapports d'évaluation de façon indépendante, sans autorisation de la direction du PNUD.

48. Une fois approuvé son programme de travail pour 2007-2008, le Bureau de l'évaluation du PNUD a évalué des programmes de pays au Bénin, au Congo, en Équateur et au Rwanda et conduit des évaluations thématiques du troisième cadre de coopération pour la coopération Sud-Sud; de la gestion axée sur les résultats au PNUD; du rôle du PNUD dans la région des États arabes; de la participation du PNUD aux nouvelles modalités d'aide; du troisième cadre de coopération mondial; du rôle et de la contribution du PNUD dans les domaines de l'environnement et de l'énergie. Le Bureau de l'évaluation a également participé à trois évaluations conjointes : à l'évaluation du Programme de microfinancement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), à la première phase de l'évaluation conjointe de la contribution du GNUD à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement; à l'évaluation conjointe effectuée sous la direction de l'Afrique du Sud en collaboration avec le Gouvernement de ce pays.

## **B. Suivi des conférences internationales et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement**

49. Les objectifs de développement dont il a été convenu à l'échelon international, notamment les OMD, constituent la pierre angulaire des travaux du PNUD et du FNUAP aux niveaux international, régional, national et local. Éventail d'objectifs chiffrés et datés à vocation universelle, les OMD s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie sans précédent pour mobiliser des ressources et un appui technique afin de mettre un terme à la misère.

50. Le PNUD et le FNUAP ont activement contribué à maintenir ces objectifs au centre de l'architecture internationale en faveur du développement. La réunion de haut niveau du 25 septembre a donné l'occasion à l'ensemble des organismes des Nations Unies de dresser le bilan du cadre stratégique en place pour favoriser la réalisation des objectifs. Le PNUD et le FNUAP ont collaboré avec diverses organisations pour coparrainer et organiser 14 réunions en partenariat qui se sont déroulées en marge de cette réunion de haut niveau. En collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour les partenariats et le Département des affaires économiques et sociales (DAES), un document de séance et une matrice ont été élaborés aux fins du suivi de quelque 16 milliards de dollars d'annonces de contributions.

51. Faisant fond sur les progrès accomplis en 2007 : a) quelque 23 pays ont effectué des évaluations des besoins par rapport aux objectifs; b) plus de 60 pays participent à des processus de planification axés sur les OMD, certains nouveaux pays en étant aux premiers stades de la planification; c) les outils d'évaluation des besoins mis au point par le PNUD sont désormais utilisés par des pays à revenus intermédiaires, tels que l'Équateur et El Salvador; d) un appui important a été fourni à des tables rondes de bailleurs de fonds et à des processus consultatifs collectifs. Le perfectionnement des outils du PNUD se poursuit, en collaboration avec la Banque

mondiale, l'UNESCO, l'UNICEF et d'autres organismes, dans les domaines de l'éducation et de la santé. Les grandes institutions multilatérales et bilatérales sont convenues d'adopter un instrument de mesure pour évaluer l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée du programme Éducation pour tous.

52. Le PNUD et le FNUAP ont joué un rôle consultatif dans l'élaboration et le lancement début septembre du rapport de 2008 sur les OMD, ainsi que dans l'établissement du rapport du Groupe de réflexion de l'ONU sur le retard pris dans la réalisation des OMD concernant l'exécution dans le cadre du partenariat mondial pour la réalisation desdits objectifs. Le PNUD et le FNUAP ont travaillé ensemble tout au long de 2007 et 2008 pour aider l'Organisation de coopération et de développement économiques et les États Membres à préparer la tenue du Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide prévue à Accra.

53. Fin 2007, en collaboration avec la Division de statistique du DAES, le Relief Web du BCAH et l'UNICEF, le PNUD a lancé un « observatoire » des OMD avec un appui en espèces et en nature de Google et de Cisco Systems. Cet observatoire constitue un guichet unique d'information sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs aux niveaux international et national. C'est un outil d'apprentissage à l'intention des décideurs, des professionnels du développement, des journalistes et des étudiants, qui présente les données disponibles. Les chiffres fournis sont tirés de la base de données officielle sur les indicateurs de réalisation des objectifs, que gère la Division de statistique de l'ONU en collaboration avec les divisions de statistique et de la population du DAES, le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain et la Banque mondiale, pour déterminer les indicateurs du développement dans le monde. L'équipe du PNUD chargée de la gestion des connaissances anime les réseaux en ligne pour la réduction de la pauvreté et la réalisation des OMD, qui mettent en contact le PNUD et le FNUAP avec des milliers de professionnels, de spécialistes et de théoriciens pour recenser, reproduire et développer les pratiques optimales aux fins de la réalisation des OMD.

54. Parallèlement à la programmation ciblée sur les OMD aux niveaux national, régional et international, les travaux du PNUD bénéficient de la contribution quadriennale de 518 millions d'euros (780 millions de dollars) versée afin de constituer le Fonds pour la réalisation des OMD. Près de 24 millions de dollars ont été déboursés en 2007 sous forme de contributions de base; 30,6 millions de contributions ont été versées à des fonds pour la cohérence/l'unité d'action des Nations Unies dans les pays pilotes participant à l'initiative « Unis dans l'action »; à la mi-septembre 2008, plus de 300 millions de dollars avaient été approuvés au titre de la programmation conjointe de projets remplissant les conditions requises dans 57 pays.



## II. PNUD

### A. Mise en œuvre des réformes proposées par le Secrétaire général et des dispositions relatives à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement

#### Financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

55. Le montant total des contributions versées au PNUD et aux fonds et programmes qu'il administre a avoisiné 5,2 milliards de dollars en 2007. Les contributions aux ressources ordinaires (de base) se sont montées à près de 1 milliard 120 millions de dollars, en valeur nominale, et ont dépassé l'objectif final et global fixé par le cadre de financement pluriannuel pour 2004-2007. L'importante augmentation du montant brut des recettes ordinaires qui est passé de 924 millions de dollars en 2006 à 1 milliard 120 millions de dollars en 2007 tient aux augmentations du volume des contributions ordinaires en valeur nominale en monnaie locale, aux gains de change et au versement de l'intégralité des contributions annoncées.

56. Le PNUD dépend toujours fortement d'un nombre limité de bailleurs de fonds. Les 10 principaux ont fourni quelque 81 % de ses ressources ordinaires en 2007. Afin de réduire cette dépendance excessive et d'élargir l'éventail des bailleurs de fonds, l'Administrateur a systématiquement contacté les donateurs et les pays de programme pour s'assurer que les sources de financement étaient conformes aux cibles visées. Le fait que 37 pays de programme aient versé des contributions au titre des ressources ordinaires en 2007, 21 d'entre eux ayant augmenté ou repris leurs versements – bien qu'ils se heurtent souvent à des difficultés considérables au plan intérieur – est la preuve de l'engagement politique des États Membres en faveur d'une amélioration de la base des ressources ordinaires du PNUD.

57. Les autres contributions au PNUD (au titre des ressources autres que les ressources ordinaires) ont atteint près de 4 milliards de dollars. Le montant des autres contributions bilatérales versées au PNUD à des fins spéciales par les gouvernements donateurs, essentiellement les États Membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, sont passées de 1 milliard de dollars en 2006 à 1,1 milliard en 2007. Les autres ressources versées à des fins spéciales au PNUD par des partenaires non bilatéraux et multilatéraux tels que la Commission européenne, la Banque mondiale et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme sont restées à peu près au même niveau qu'en 2006 (1,2 milliard de dollars). Les ressources locales, acheminées par l'intermédiaire du PNUD par les gouvernements des pays de programme et d'autres partenaires locaux à l'appui de leurs propres priorités de développement, ont diminué, passant de près de 1,4 milliard de dollars en 2006 à un peu moins de 1,3 milliards en 2007. Dans l'ensemble, le niveau largement inchangé des « autres » ressources semble indiquer que le PNUD continue d'être sollicité pour aider les gouvernements à obtenir, superviser et gérer différents types de fonds selon les priorités nationales.

58. Les « autres » ressources constituent un complément important de la base des ressources ordinaires. Toutefois, le rapport recettes ordinaires/autres recettes demeure à peu près de 1 pour 4, malgré l'augmentation des recettes ordinaires en

2007. Comme l'a souligné l'examen triennal complet et évoqué le cadre intégré d'allocation des ressources du plan stratégique, le PNUD s'efforce d'équilibrer le rapport entre ressources ordinaires et autres ressources.

### **Capacité du système des Nations Unies au niveau des pays et appui régional**

59. En tant qu'administrateur du réseau des coordonnateurs résidents, le PNUD a sollicité des apports interinstitutions pour améliorer le recrutement, la sélection et la formation et pour équilibrer les nominations. Le PNUD se sert du cadre de gestion et de responsabilisation perfectionné par le GNUM pour préciser et appuyer les activités des coordonnateurs résidents, des équipes de pays des Nations Unies et des équipes de directeurs régionaux. La réunion des équipes de directeurs régionaux qui s'est tenue à l'échelon international en 2008 a donné l'occasion aux organismes partenaires du GNUM de débattre et de proposer des méthodes de travail, ainsi que des mécanismes d'appui et de suivi des résultats afin d'améliorer la cohésion régionale et l'appui coordonné au niveau des pays.

### **Prévention des crises et relèvement**

60. La prévention des crises et le relèvement ont été intégrés au plan stratégique. Par l'intermédiaire de son Bureau de la prévention des crises et du relèvement, le PNUD aide les États Membres à : a) gérer de façon pacifique et durable les conflits et différends, avant qu'ils ne donnent lieu à des violences; b) se relever durablement d'un conflit violent; et c) atténuer les risques de pertes lors des catastrophes naturelles et se remettre rapidement. Le Bureau de la prévention des crises et du relèvement met en œuvre une stratégie quinquennale à l'issue de consultations avec les partenaires de développement.

61. Une constante de cette stratégie est de promouvoir activement la participation des femmes, partenaires essentielles, aux activités de prévention des crises et de relèvement. En 2007, le PNUD a lancé un plan d'action triennal pour promouvoir un programme en huit points en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes dans les situations de crise. Ce plan est actuellement mis en œuvre en Côte d'Ivoire, en Équateur, au Libéria, en République démocratique du Congo, en Somalie, au Soudan et au Timor-Leste. En 2007, le PNUD a appuyé la Campagne interorganisations des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit, dont la présidence est assurée par le Directeur du Bureau de la prévention des crises et du relèvement.

#### *Prévention des conflits*

62. Le PNUD a collaboré avec le DAES, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, l'UNICEF et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Il a fourni une assistance à 36 pays en 2007 en promouvant le dialogue et la recherche de consensus, la cohésion sociale et le renforcement des capacités locales de gestion des conflits en Équateur, au Ghana, au Guyana, au Kenya, en Mauritanie, au Nigéria et en Sierra Leone. Le PNUD a également encouragé l'intégration de l'analyse des conflits dans les programmes et plans nationaux de développement.

*Relèvement après les conflits*

63. En 2007, le PNUD a fourni un appui dans les domaines ci-après :

a) *Relèvement rapide* : le PNUD a élaboré une politique de relèvement rapide pour remédier à l'absence de transition, pourtant essentielle, entre secours humanitaire et relèvement à long terme. En 2007, 11 conseillers en relèvement rapide ont été déployés. Le PNUD a également dirigé un certain nombre de projets de formation au relèvement rapide au niveau des pays afin de renforcer les capacités nationales;

b) *État de droit, justice et sécurité* : Le PNUD a élaboré un programme international sur le renforcement de l'état de droit lors des conflits et après les conflits, qui fournira un appui technique et un appui aux politiques à 17 pays entre 2008 et 2011. Il a commencé à fournir son appui en Bosnie-Herzégovine, au Guatemala, en République centrafricaine, au Soudan et au Tchad. Il a également renforcé sa participation aux instances interorganisations et est devenu coprésident du module de protection du Comité interinstitutions permanent qui travaille sur l'état de droit et la justice;

c) *Désarmement, démobilisation et réintégration* : En 2007, le PNUD a fourni un appui à 13 pays, notamment à l'Afghanistan, à la Côte d'Ivoire, à Haïti, à l'Indonésie, au Népal, à la République centrafricaine, à la République démocratique du Congo et à la Serbie. Plusieurs missions conjointes ont été entreprises en partenariat avec l'OTAN et la Commission européenne. Le PNUD a continué de participer au Groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, qu'il copréside avec le DOMP et au sein duquel collaborent 16 institutions, fonds et programmes des Nations Unies pour renforcer et consolider les actions menées à l'échelle du système des Nations Unies. Ce groupe de travail a mis au point les Normes intégrées de désarmement, démobilisation et réintégration ainsi qu'un guide opérationnel connexe. Le PNUD et le FNUAP ont étroitement collaboré pour fournir un appui aux programmes de lutte contre le VIH/sida destinés aux anciens combattants en Côte d'Ivoire, au Libéria, au Népal et au Soudan;

d) *Réduction de la violence armée, contrôle des armes légères et lutte antimines*. En 2007, le PNUD a fourni à l'ex-République yougoslave de Macédoine, à la Jamaïque, au Kenya, aux autorités du Kosovo et au Soudan un appui au contrôle des armes légères et à la réduction de la violence armée. Un projet de contrôle des armes légères en Amérique centrale a été lancé en 2007 pour aider les gouvernements de la région. Le PNUD a également collaboré avec neuf commissions nationales de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sur les armes légères. Il a privilégié l'élaboration de méthodes conjointes de lutte antimines après les conflits en collaboration avec d'autres partenaires des Nations Unies, en particulier avec le DOMP. Il a fourni des services techniques et consultatifs à 37 programmes nationaux de lutte antimines, notamment en Angola, au Burundi, au Cambodge, en Iraq, au Laos, au Liban et au Yémen. L'appui qu'il a fourni a surtout visé à renforcer la coopération Sud-Sud, notamment dans le cadre du programme d'échanges en matière de lutte antimines;

e) *Intervention immédiate en cas de crise* : Le PNUD a renforcé les moyens d'action dont il dispose en cas d'urgence en lançant un mécanisme de déploiement rapide qui permet de déployer des conseillers dans une zone en crise en quelques

jours. En 2007, 63 experts du PNUD – dont 43 ont suivi une formation avant leur déploiement et huit ont été déployés pour appuyer des bureaux de pays au Bangladesh, dans les Îles Salomon, au Libéria et au Soudan – ont adhéré à ce mécanisme.

#### *Réduction des risques et relèvement en cas de catastrophe naturelle*

64. À l'issue du Programme mondial d'identification des risques, à l'occasion du lancement du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe en 2007, le PNUD a contribué à mettre en place une cinquantaine de projets, parmi lesquels figurent les premiers projets d'évaluation des risques au Chili, au Népal et au Pérou. Il est devenu urgent de s'atteler à la gestion des risques climatiques et la prise en compte de la réduction des risques de catastrophes dans les principaux secteurs du développement constitue une priorité, de même que le renforcement des structures institutionnelles de préparation en prévision des catastrophes. Au Bangladesh, le PNUD a dirigé le groupe de coordination du Groupe du relèvement rapide afin de répondre aux premiers besoins dans ce domaine à la suite du cyclone Sidr en novembre 2007. Une meilleure évaluation des besoins après les catastrophes permet de déterminer les besoins de relèvement sur le plan humain et d'évaluer les dégâts et les pertes.

## **B. Partenariats stratégiques et coopération avec la Banque mondiale**

65. Le PNUD a renforcé sa collaboration avec les fondations en 2007 et 2008. Plus de 60 bureaux du PNUD ont travaillé avec des fondations philanthropiques pour promouvoir la paix, la sécurité et la réalisation des OMD. Le Mécanisme de financement de la lutte contre les émissions de carbone dans le cadre des OMD, qui est financé par la Fondation pour les Nations Unies, a été lancé au sommet du G8 qui s'est tenu à Berlin. Cette initiative novatrice fondée sur le jeu du marché contribue à la mise au point de projets visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre conformément aux normes du Protocole de Kyoto. Un partenariat doté d'un budget de 20 millions de dollars a été constitué avec la Fondation Mohammed bin Rashid Al Maktoum pour promouvoir des sociétés fondées sur l'éducation et le savoir et la Fondation Bill & Melinda Gates a accordé une subvention de 19 millions de dollars pour appuyer l'expansion en Afrique de l'Ouest d'un programme du PNUD en faveur des entreprises agricoles qui vise à stimuler la productivité et les recettes des agricultrices. En 2007, 79 programmes de pays ont indiqué avoir collaboré avec le secteur privé pour promouvoir les priorités du développement dans les domaines d'activité du PNUD. Dans 29 bureaux de pays, les activités ont visé à améliorer la conjoncture afin de promouvoir une croissance tirée par le secteur privé. D'autres partenariats avec le secteur privé ont porté sur le microfinancement, le renforcement des chaînes d'approvisionnement intégrées et la promotion de la création d'entreprise parmi les femmes. Avec l'appui de programmes internationaux tels qu'« Encourager les entreprises viables », 13 pays ont fait état de 54 projets menés en collaboration avec des entreprises pour promouvoir les compétences de base en agriculture, énergie renouvelable, technologies de l'information et de la communication et services financiers. Enfin, 43 bureaux de pays ont œuvré en faveur de la responsabilité sociale dans le cadre du Pacte mondial.

66. Le PNUD, le FNUAP et d'autres membres du GNUD ont renforcé leur collaboration avec la Banque mondiale en Afrique sous les auspices du Groupe de pilotage pour la réalisation des OMD en Afrique. Le PNUD a collaboré avec des partenaires des Nations Unies pour constituer des partenariats stratégiques afin d'améliorer l'exécution des programmes au niveau des pays. Le Fonds international de développement agricole, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), l'UNESCO, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, les commissions régionales de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et d'autres entités des Nations Unies ont reconduit leurs accords opérationnels et les accords qu'ils avaient conclus avec le PNUD dans le cadre de programmes ou en ont conclu de nouveaux pour améliorer la programmation conjointe et l'exécution conjointe au niveau des pays aux fins de la réalisation des résultats visés par le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le PNUD a également développé sa collaboration avec la société civile avec laquelle il a intensifié le dialogue par l'intermédiaire des comités consultatifs au niveau des pays.

67. Enfin, pour réduire les coûts de transaction des pays partenaires et améliorer la cohérence et la portée de l'aide, le GNUD a renforcé son partenariat avec la Banque mondiale en ce qui concerne l'assistance en cas de crise et après les crises afin d'améliorer les capacités d'adaptation des pays, d'aider les populations à se relever après les conflits et les crises et de renforcer les capacités nationales en matière de prévention, d'intervention et de relèvement. Ce partenariat privilégie le renforcement de la collaboration aux évaluations après les crises et les fonds d'affectation spéciale multidonateurs.

### III. FNUAP

#### A. Mise en œuvre des réformes proposées par le Secrétaire général et des dispositions relatives à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement

68. *Financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.* En 2007, le FNUAP a porté le nombre des gouvernements donateurs de 180 à 182. Ses cinq principaux bailleurs de fonds étaient le Danemark, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède. Il continue de s'employer à atteindre un niveau comparable ou supérieur en 2008. En 2008, le montant de ses ressources ordinaires devrait atteindre 457,7 millions de dollars, soit 9,2 % de plus qu'en 2007. Cette augmentation est essentiellement due à l'accroissement en monnaie locale du montant des annonces de contribution d'un certain nombre de pays, dont l'Australie, l'Autriche, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, l'Italie, le Luxembourg, la Nouvelle-Zélande et la Suisse. Le montant des contributions versées au titre du cofinancement devrait atteindre 200 millions de dollars en 2008, conformément à l'objectif fixé par le plan stratégique du FNUAP pour 2008-2011.

#### Capacité du système des Nations Unies au niveau des pays et appui régional

69. Des progrès considérables ont été accomplis dans la restructuration du FNUAP, qui fait suite à l'ambition formulée par la Directrice exécutive de faire du

Fonds une organisation plus efficace qui privilégie davantage l'action de terrain et soit à même de renforcer les capacités plus efficacement aux niveaux national et régional et que le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a approuvée en septembre 2007 dans le cadre du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2011. Cette restructuration prévoit un important renforcement des bureaux de pays : des postes supplémentaires seront créés, d'autres seront reclassés, des formations seront organisées et des ressources supplémentaires seront affectées à l'assistance technique. Elle prévoit également la création de bureaux régionaux et sous-régionaux puisque les sièges des divisions géographiques seront transférés dans les régions relevant du domaine de compétence de ces dernières afin de fournir un appui intégré aux bureaux de pays sur le plan des programmes et au niveau technique. Dans la mesure du possible, les bureaux de pays sont implantés dans les mêmes locaux que ceux du PNUD, de l'UNICEF et du PAM, qui desservent les mêmes zones géographiques. Enfin, une restructuration du siège a été entreprise de façon à ce que le FNUAP soit mieux à même de fournir un appui efficace. Le FNUAP participe plus activement aux équipes des directeurs régionaux qui appuient les équipes de pays des Nations Unies en renforçant sa présence au niveau régional, en améliorant le découpage régional et en installant ses bureaux régionaux dans des locaux communs.

70. La réunion du personnel du FNUAP organisée à l'échelle mondiale en 2007 s'est essentiellement attachée à définir les moyens de faire systématiquement rendre compte de l'exécution de la réforme des Nations Unies en incluant des résultats et activités spécifiques dans les plans annuels de gestion de toutes les unités du siège. Le FNUAP a été le premier organisme des Nations Unies à tenir compte dans l'évaluation des membres de son personnel des résultats que ceux-ci obtiennent en tant que membres des équipes de pays des Nations Unies.

71. *Aide d'urgence dans les situations de conflit et en cas de catastrophe naturelle.* Le FNUAP adopte une approche double pour faire face aux problèmes qui se posent sur les plans de la santé en matière de procréation, de l'égalité des sexes et des données dans le cadre des opérations humanitaires et de la planification du relèvement, tout en tenant compte des objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) dans le cadre de la préparation aux situations d'urgence, des opérations humanitaires et des programmes d'aide à la transition et de relèvement. Dans les domaines de la préparation aux situations d'urgence et des opérations humanitaires, le FNUAP collabore avec des partenaires aux niveaux international, régional et local afin de prévenir la mortalité et la morbidité liées à la grossesse et l'infection à VIH ainsi que la violence sexuelle et sexiste. Lors des crises graves, il assure la mise en œuvre de l'ensemble minimal de services initiaux de santé en matière de procréation dans les situations de crise, puis des services complets après les crises et lors des phases de transition. En 2008, il a fourni un appui technique et financier à des pays touchés par des catastrophes naturelles et liées aux changements climatiques, à savoir : la Chine, Cuba, Djibouti, l'Éthiopie, Haïti, l'Inde, la Jamaïque, Moldova, le Myanmar, le Népal, la Roumanie, le Togo et le Tadjikistan. Il a également fourni un appui à des pays touchés par des conflits ou des troubles civils, à savoir : l'Afrique du Sud, le Cameroun, les Comores, la Géorgie, la Guinée, l'Iraq, la Jordanie, le Kenya, le Libéria, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Soudan, la Syrie, le Tchad et le Yémen.

## **B. Partenariats stratégiques et coopération avec la Banque mondiale**

72. Au cours de la période considérée, le FNUAP, l'UNICEF, l'OMS et la Banque mondiale se sont engagés à œuvrer ensemble afin d'assurer l'accès de tous à la planification familiale, à la prise en charge des accouchements par du personnel qualifié, ainsi qu'à des soins obstétricaux de base complets.

73. Le FNUAP a continué de participer au Partenariat international pour la santé afin de contribuer à la réalisation des OMD en 2008. Il a participé à d'autres partenariats portant sur la Campagne des Nations Unies, l'organisation des recensements de population prévus en 2010, des activités parlementaires et l'initiative pour la sûreté des produits de santé génésique.

74. Le FNUAP a continué de collaborer avec des réseaux d'institutions pour femmes, d'organisations de jeunes, de parlementaires, d'institutions de défense des droits de l'homme, d'organes de l'appareil judiciaire, d'organisations d'inspiration religieuse, d'associations locales et d'organismes du secteur privé. Des partenariats auraient été mis en place avec la société civile dans 98 pays de programme afin de promouvoir la prise en compte par les mécanismes de protection des droits de l'homme du souci de la santé en matière de procréation, de l'égalité des sexes, de l'émancipation des femmes et des filles, ainsi que des droits en matière de procréation. Dans de nombreux pays, en collaboration avec le PNUD, l'UNICEF, l'OMS, la Banque mondiale et d'autres partenaires, le FNUAP a présidé des groupes thématiques sur le VIH/sida, la problématique hommes-femmes, la réduction de la pauvreté et la collecte des données.

75. Afin d'élargir la portée des programmes, le FNUAP développe actuellement ses partenariats avec les pouvoirs publics, les organisations professionnelles et les organisations non gouvernementales, ainsi qu'avec les dirigeants locaux et les chefs religieux. Il s'efforce de tenir de mieux en mieux compte des réalités culturelles de façon à ce que les communautés et les individus puissent prendre en main la réalisation des objectifs de la CIPD. En 2008, le FNUAP s'emploiera à renforcer les réseaux œcuméniques pour la population et le développement. Il a parrainé l'organisation d'un forum mondial des organisations d'inspiration religieuses qui s'est tenu à Istanbul en 2008 pour améliorer ce partenariat stratégique. Une des réunions auxquelles il a contribué, à savoir la Conférence parlementaire internationale du G8 consacrée à la population et au développement durable et plus précisément à la santé dans le monde, aux changements climatiques et à la sécurité alimentaire, a abouti à l'établissement d'une déclaration d'engagement dans laquelle des parlementaires ont fermement incité les chefs d'État du G8 à s'engager à réaliser le cinquième objectif du Millénaire pour le développement relatif à l'accès universel aux soins de santé en matière de procréation d'ici à 2015. Cette déclaration parlementaire a été présentée à la réunion de chefs d'État tenue à Hokkaido et les dirigeants du G8 ont pour la toute première fois évoqué la santé maternelle dans leur communiqué.